

Annexe 7

Féminisation des instances de gouvernance

Parité dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises périmètre de l'APE après les AG 2022

(Hors administrateurs salariés et censeurs – 65 entreprises)

Taux de féminisation des administrateurs	
Global – Portefeuille APE	40%
RE/AE/PQ – Portefeuille APE	41%

Parité dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises cotées du périmètre de l'APE après les AG 2022 (11 entreprises)

(Hors administrateurs représentant les salariés et censeurs)

Entreprises	Taux de féminisation des administrateurs	Nombre d'administrateurs (hors RS)	Nombre de femmes
Représentants de l'État (RE/AE)	53%	32	17
Total entreprises cotées	45%	149	67
Total entreprises cotées hors AIRBUS	46%	136	63

Entreprises	Taux de féminisation des administrateurs	Entrée en vigueur des dispositions légales de féminisation	Disposition légale applicable
AIRBUS	31%	Non applicable	Droit NL
ADP	42%	AG 2017	code de commerce 40%
AIR FRANCE	50%	AG 2017	code de commerce 40%
ERAMET	41%	AG 2017	code de commerce 40%
EDF	58%	AG 2017	code de commerce 40%
ENGIE	58%	AG 2017	code de commerce 40%
FDJ	46%	AG 2017	code de commerce 40%
ORANGE	50%	AG 2017	code de commerce 40%
RENAULT	38%	AG 2017	code de commerce 40%
SAFRAN	46%	AG 2017	code de commerce 40%
THALES	43%	AG 2017	code de commerce 40%

Parité dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises non cotées du périmètre de l'APE après les AG 2022 (50 entreprises)

(Hors administrateurs salariés et censeurs)

	Taux de féminisation des administrateurs	Collège parité	Nombre de femmes
Représentants de l'État (RE/AE/PQ)	40%	336	133
Total entreprises non cotées	39%		

Entreprises	Taux de féminisation des administrateurs	Entrée en vigueur des dispositions légales de féminisation	Disposition légale applicable
AEROPORT DE BORDEAUX-MERIGNAC	41%	AG 2020	code de commerce 40%
AEROPORT DE LA MARTINIQUE AIME CESAIRE	40%	exclus	code de commerce 40%
AEROPORT DE LA REUNION - ROLAND GARROS	40%	AG 2020	code de commerce 40%
AEROPORT DE MONTPELLIER - MEDITERRANEE	33%	exclus	code de commerce 40%
AEROPORT DE STRASBOURG - ENTZHEIM	47%	exclus	code de commerce 40%
AEROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC	47%	AG 2020	code de commerce 40%
AEROPORT GUADELOUPE - POLE CARAIBES	14%	exclus	code de commerce 40%
AEROPORT DE MARSEILLE PROVENCE	47%	AG 2020	code de commerce 40%
AREVA SA	57%	AG 2017	code de commerce 40%
ARTE FRANCE	45%	exclus	code de commerce 40%
ATMB	50%	exclus	code de commerce 40%
BPIFRANCE EPIC	29%	2018 puis 2023	loi DSP annexe II: 20% au premier renouvellement post aout 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
BPI FRANCE SA	44%	2005	Ordonnance de 2005: 7 hommes et 7 femmes hors DG
CDR	60%	exclus	code de commerce 40%/ Vu la taille d'effectif, pas soumis aux ratios légaux de féminisation
CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE	33%	AG 2017	code de commerce 40% mais attention: CA de moins de 8 = écart de 2 maxi.
CIVIPOL	8%	exclus	code de commerce 40%/ Vu la taille d'effectif, ne devrait pas pas étre soumis aux ratios légaux de féminisation
CNA	Pas de collège parité	Pas de PQ	EPA: Article 52 de la loi n°2012-347 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique: 40% des PQ au 1 ^{er} renouvellement post 2014 puis 50% au 2 ^e (si moins de 8 PQ, écart de 1)
DCI	40%	AG 2017	code de commerce 40%
DEXIA	50%	exclus	Droit belge
FDPITMA	50%	mai 2015 puis mai 2018	EPA: Article 52 de la loi n°2012-347 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique: 40% des PQ au 1 ^{er} renouvellement post 2014 puis 50% au 2 ^e (si moins de 8 PQ, écart de 1)
FRANCE MÉDIAS MONDE	40%	2011	Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (Loi Léotard)
FRANCE TÉLÉVISIONS	56%	2011	Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (Loi Léotard)
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX	33%	mai 2019 puis mai 2024	loi DSP annexe II: 20% au premier renouvellement post aout 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement

Entreprises	Taux de féminisation des administrateurs	Entrée en vigueur des dispositions légales de féminisation	Disposition légale applicable
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE	20%	janvier 2019 puis janvier 2024	loi DSP annexe II : 20% au premier renouvellement post août 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
GRAND PORT MARITIME DE LA GUADELOUPE	25%	mars 2018 puis mars 2023	loi DSP annexe II : 20% au premier renouvellement post août 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
GRAND PORT MARITIME DE LA GUYANE	38%	mars 2018 puis mars 2023	loi DSP annexe II : 20% au premier renouvellement post août 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE	22%	février 2018 puis février 2023	loi DSP annexe II : 20% au premier renouvellement post août 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNION	22%	février 2018 puis février 2023	loi DSP annexe II : 20% au premier renouvellement post août 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE	56%	janvier 2019 puis janvier 2024	loi DSP annexe II : 20% au premier renouvellement post août 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE	44%	janvier 2019 puis janvier 2024	loi DSP annexe II : 20% au premier renouvellement post août 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
GRAND PORT MARITIME DE NANTES - SAINT NAZAIRE	33%	janvier 2019 puis janvier 2024	loi DSP annexe II : 20% au premier renouvellement post août 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN	Pas de collège parité	janvier 2019 puis janvier 2024	loi DSP annexe II : 20% au premier renouvellement post août 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE	Pas de collège parité	janvier 2019 puis janvier 2024	loi DSP annexe II : 20% au premier renouvellement post août 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
IMPRIMERIE NATIONALE	43%	AG 2017	code de commerce 40%
LA POSTE	43%	AG 2017	code de commerce 40%
LFB	38%	AG 2017	code de commerce 40%
MONNAIE DE PARIS	50%	avril 2017 puis avril 2022	EPIC loi DSP 20% au premier renouvellement post août 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
NAVAL GROUP	42%	AG 2017	code de commerce 40%
ODAS	8%	exclus	code de commerce 40%
ORANO	36%	AG 2017	code de commerce 40%
PORT AUTONOME DE PARIS	Pas de collège parité	janvier 2015 puis janvier 2020	loi DSP annexe II : 20% au premier renouvellement post août 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
RADIO FRANCE	50%	2011	Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (Loi Léotard)
RATP	40%	juillet 2019 puis juillet 2024	EPIC loi DSP 20% au premier renouvellement post août 2014 et écart de 1 au 2 ^e renouvellement
SEMMARIS	35%	exclus	code de commerce 40%
SNCF	50%	en vigueur	code de commerce - article L. 225-18-1
SNCF RESEAU	25%	en vigueur	code de commerce - article L. 225-18-1
SNPE	50%	exclus	code de commerce 40%
SOVAFIM	Pas de collège parité	exclus	code de commerce 40% / Vu la taille d'effectif, pas soumis aux ratios légaux de féminisation
SFTRF	50%	exclus	code de commerce 40%
TECHNICATOME	50%	AG 2017	code de commerce 40%

Notas:

SOGEPA, TSA, FSI EQUATION, CGMF, GIAT INDUSTRIES et SLI sont des SAS non soumise aux dispositions de parité
Aéroport de Bale Mulhouse: EP international à statut particulier, non soumis aux dispositions de parité

KNDS est une société de droit néerlandais non soumise aux dispositions de parité

Pour les entreprises proches des seuils du code de commerce en 2014 (effectif et CA/haut de bilan), il est précisé pour la date d'entrée en vigueur «AG 2017 ou AG 2020 ou exclus selon effectif et CA/bilan sur 3 exercices»

Exclues : SOFEMA, Sofresa, SNCM, SIMOSELLE, Chemins de fer du Luxembourg, AREA, Dassault Aviation, Casino Aix les bains, Airbus DS Holding, Airbus DS Geo, GEAST, Nexter, Safran Ceramics, Arianegroup SAS, Solinter holding

SOGEPA, TSA, FSI EQUATION, CGMF, GIAT INDUSTRIES et SLI sont des SAS non soumises aux dispositions de parité
Aéroport de Bâle Mulhouse: EP international à statut particulier, non soumis aux dispositions de parité

KNDS est une société de droit néerlandais non soumise aux dispositions de parité

Pour les entreprises proches des seuils du code de commerce en 2014 (effectif et CA/haut de bilan), il est précisé pour la date d'entrée en vigueur «AG 2017 ou AG 2020 ou exclus selon effectif et CA/bilan sur 3 exercices»

Exclues : SOFEMA, Sofresa, SNCM, SIMOSELLE, Chemins de fer du Luxembourg, AREA, Dassault Aviation, Casino Aix les bains, Airbus DS Holding, Airbus DS Geo, GEAST, Nexter, Safran Ceramics, Arianegroup SAS, Solinter holding